

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 685

présenté par
M. Nilor

ARTICLE 12

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le nouveau mode de désignation du directeur de l'INSPE est contesté car il supprime les prérogatives du conseil d'école et remet en cause le principe d'autonomie des universités.

Cet article institue un comité dont la composition n'est pas précisé, et renvoie les conditions de candidature à un futur décret ce qui interroge sur les profils attendus et qui pourrait aboutir à confier la direction d'un INSPE, composante de l'Université à un personnel extérieur à l'Etablissement.